



Les Patriotes de la région de Québec pendant la Rébellion de 1837-1838

Antoine Roy, M.S.R.C.

Numéro 24, 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079953ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079953ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, A. (1959). Les Patriotes de la région de Québec pendant la Rébellion de 1837-1838. *Les Cahiers des Dix*, (24), 241–254. <https://doi.org/10.7202/1079953ar>

Les Patriotes de la région de Québec pendant la Rébellion de 1837-1838

Par ANTOINE ROY, M.S.R.C.

Quand on parle des événements de 1837-1838, nos regards se tournent tout de suite vers les champs de batailles de Saint-Denis et de Saint-Eustache qui virent tour à tour la victoire et la défaite des nôtres, et ensuite vers Montréal où douze Patriotes montèrent sur l'échafaud pour expier le crime d'avoir trop aimé leur patrie.

Nous avons aux Archives de la Province de Québec l'original du testament politique de Chevalier de Lorimier, écrit dans son cahot, quelques heures avant de monter sur l'échafaud. C'est une précieuse relique qu'on ne revoit jamais sans éprouver un serrement de coeur. Relisons la fin de cet adieu déchirant : « Je laisse des enfants qui n'ont pour héritage que le souvenir de mes malheurs. Pauvres orphelins, c'est vous que je plains, c'est vous que la main sanglante et arbitraire de la loi martiale frappe par ma mort. Vous n'aurez pas connu les douceurs et les avantages d'embrasser votre père aux jours d'allégresse, aux jours de fête. Quand votre raison vous permettra de réfléchir, vous verrez votre père qui a expiré sur le gibet, pour des actions qui ont immortalisé celles d'autres hommes plus heureux . . . »

« Quand à vous, mes compatriotes, puisse mon exécution et celle de mes compagnons d'infortune vous être utile. Je n'ai plus que quelques heures à vivre, mais j'ai voulu partager mon temps entre mes devoirs religieux et mes devoirs envers mes compatriotes. Pour eux je meurs sur le gibet, de la mort infâme du meurtrier : pour eux je me sépare de mes jeunes enfants, de mon épouse chérie, sans autre appui que mon industrie; et pour eux je meurs en m'écriant : vive la liberté, vive l'indépendance ».

Pauvre de Lorimier. C'est peut-être la figure la plus sympathique et en même temps la plus douloureuse parmi ceux qui prirent part

aux événements de 1837-1838. Il était jeune, enthousiaste, ami de son pays, sans expérience des hommes, et il suivit aveuglément les chefs qui l'avaient entraîné dans la révolte armée.

Quand on étudie l'histoire des années 1837 et 1838, on ne peut s'empêcher de faire une constatation qui humilie un peu notre orgueil national. De tous les chefs de la rébellion, un seul mourut les armes à la main, le docteur Chénier. Tous les autres trouvèrent le moyen de passer la frontière américaine pour se mettre à l'abri des arrestations. Pascal qui ne croyait que le témoignage de ceux qui versent leur sang n'aurait eu guère d'admiration pour les chefs de la rébellion. Ceux qui par la suite montèrent sur l'échafaud étaient des braves, des héros, mais ils étaient aussi de simples soldats, des poilus inconnus. Quelques-uns seulement parmi eux auraient pu expliquer de façon raisonnable pourquoi ils s'étaient battus. Ils s'étaient lancés dans le mouvement parce que leurs chefs — ceux qui ensuite se mirent à l'abri — leur avaient crié : la patrie est en danger.

Sans doute, la partie tragique des événements de 1837-1838 se déroula dans la région de Montréal, mais ce mouvement s'étendit aussi à Québec. On pourrait presque dire qu'il naquit dans cette ville, puisque c'est à la Chambre d'Assemblée, qui siégeait alors à la tête de la Côte de la Montagne, dans le petit parc Montmorency-Laval d'aujourd'hui, que les fameuses 92 Résolutions virent le jour.

Les principaux Patriotes de la région de Québec, comme leurs amis de la région de Montréal, voulaient le redressement des griefs exposés dans les 92 Résolutions, mais plus prudents et mieux conseillés, ils s'arrêtèrent au bord de l'abîme où Papineau voulait les précipiter, et ils se séparèrent de lui quand il proclama qu'il fallait prendre les armes. Eux aussi voulaient faire cesser les injustices dont le pays souffrait, mais par des moyens constitutionnels et légaux.

Voyons un peu le sommaire des événements politiques qui se déroulèrent dans la ville de Québec au cours des années 1837 et 1838. Le 4 juin 1837, une nombreuse assemblée avait lieu au marché Saint-Paul. Il s'agissait de protester contre les *Résolutions* proposées à la Chambre des Communes d'Angleterre par lord John Russell et qui violaient nos droits les plus sacrés. Les orateurs à cette réunion furent A.-N. Morin, Charles Drolet, L.-T. Besserer, Jean Blanchet, membres de la Chambre d'Assemblée, et R.-S.-M. Bouchette, John McVeigh, Edouard Rousseau, Charles Hunter, John

Teed et Michael Connolly. Tous furent très énergiques, mais aucun ne prêcha la révolte armée de façon très explicite. Le lendemain, 5 juin, Georges Vanfelson, député de la Haute-Ville, qui n'approuvait pas les résolutions de l'assemblée du marché Saint-Paul, résignait son siège.

Le 6 juillet 1837, John Munn était élu député de la Basse-Ville de Québec, défaisant Michael Connolly par une majorité de 37 voix. C'était une rebuffade pour Papineau dont Michael Connolly était le dévoué partisan. Le 31 juillet, se tenait sur l'Esplanade, une assemblée « loyaliste ». Plus de 5,000 personnes y assistèrent. Les orateurs canadiens-français qui y prirent la parole furent MM. Duval, François Buteau, Glackmeyer et Louis Fiset. Tous proclamèrent leur respect aux lois, leur loyauté à la Couronne, et leur désapprobation de ceux qui prêchaient la révolte.

Le 19 août avait lieu l'ouverture des Chambres. Les trois quarts des députés pour faire suite au désir de Papineau, avaient renoncé à se vêtir d'habits, de chapeaux et de souliers importés d'Angleterre. Ils portaient des habits d'étoffe du pays . . . et des *bottes sauvages*. Les discours enflammés des députés patriotes au cours de cette session eurent pour effet de *monter* davantage le peuple. Des clubs et des associations secrètes se formèrent dans tous les quartiers. On conspirait, mais on piétinait également sur place faute d'unité et de chefs. Aussi bien les bureaucrates eurent beau jeu pour les compromettre et les détruire.

Au cours de novembre, MM. Chasseur, Lachance, Légaré, Trudeau et Morin avaient été arrêtés presque sans cause et lorsqu'on les relâcha, l'effervescence ne fit qu'augmenter. Le 19 novembre, un dimanche, plus de 1,000 Patriotes réunis sur le marché Saint-Paul, après avoir été harangués par un nommé Turcotte, allèrent pousser de vibrants hourras devant les résidences de ceux qui avaient été emprisonnés. Les « loyaux », après le départ des manifestants, se rallièrent et se rendirent à leur tour jeter des pierres dans les fenêtres des résidences des ex-prisonniers.

L'excitation devint alors si intense à Québec, que les autorités militaires décidèrent de fermer les portes de la ville tous les soirs à huit heures. Seules, les petites portes s'ouvraient la nuit. De plus, les banques transportèrent tout leur numéraire à la Citadelle et lord Gosford autorisa la création d'un corps d'infanterie légère de quatre

compagnies. Le 11 décembre 1837, Mgr Signay demande des prières publiques pour la conservation de la paix et en profite pour rappeler à tous, particulièrement aux catholiques, leurs devoirs envers l'autorité établie.

L'année 1838 s'ouvrit sous de tristes auspices. Le 7 février, les Anglais de Québec décidaient d'envoyer Andrew Stuart en Angleterre. Il s'agissait d'obtenir l'Union Législative. Lord Gosford partit de Québec pour l'Angleterre le 27 février et au mois de mai, sir John Colborne, le « vieux brûlot », arrivait dans la capitale pour prendre l'administration de la chose publique. Entre temps des vaisseaux de guerre transportant plusieurs régiments ancrèrent dans le port de Québec. Le 29 mai 1838, lord Durham arrivait à Québec. Il en repartait le 1er novembre et pour la seconde fois sir John Colborne prenait l'administration de la colonie. Les choses allèrent de mal en pis à Québec sous la férule du « vieux brûlot » qui s'en remit au trop fameux Thomas-Ainslie Young pour l'observance de la paix publique. « Soupçonnés de crime de haute trahison », le docteur Rousseau, John Teed, Michael Connolly, Pierre Chasseur, Etienne Parent, Jean-Baptiste Fréchette et plusieurs autres avaient été arrêtés. Enfin, le 23 octobre 1839, sir John Colborne s'embarquait pour l'Angleterre. Le *Canadien*, alors rédigé par Etienne Parent, saluait ainsi son départ :

« Sir John Colborne s'embarque aujourd'hui. Sa mémoire durera longtemps au Canada. Si les villages brûlés peuvent sortir de leurs cendres, les habitations pillées connaître de nouveau l'abondance, l'échafaud politique se déteindre du sang dont il a été inondé, le banc judiciaire se relever des coups donnés à son indépendance et le sentiment des mères, d'épouse, de père et d'enfants peut s'adoucir par le temps et s'éteindre par la mort, restera ce monumnt d'ineptie et de dévergondage connu sous le nom d'Ordonnances du Conseil Spécial de sir John Colborne. Sans contredit sir John a gagné l'immortalité parmi nous ».

Quand, quelques mois après le départ de Colborne, l'Union des Deux Canadas fut proclamée, le Canada français apparemment était bien près de sa fin. Tous ceux qui, depuis la Conquête, s'étaient employés si activement et si sournoisement à nous détruire, durent pousser des cris de joie. Le projet paraissait si bien conçu que nous devions disparaître à brève échéance comme entité nationale. Les Pa-

triotés avaient donc versé leur sang pour une cause perdue : leur sacrifice avait été inutile. Mais non, le droit et la justice ne meurent pas aisément, comme le disait l'archevêque Langevin cinquante ans plus tard. « L'un et l'autre peuvent être écrasés pendant une certaine période par les forces coalisées de la haine, du préjugé et de l'injustice, mais la Providence, qui a la force et l'éternité, les fait revivre sous d'autres formes. Nous avons perdu l'enjeu de 1837-1838 parce que nous avons choisi les mauvaises armes pour nous défendre ou plutôt pour attaquer. Mieux avisés, nous avons préféré plus tard les armes constitutionnelles aux fusils. Ceci ne veut pas dire que les hommes de 1837-1838 doivent être oubliés. Ils ont pu se tromper sur les moyens, mais leur patriotisme était sincère et leur désintéressement digne de louange ».

LOUIS-PIERRE CHASSEUR

Il est normal de commencer cette galerie des Patriotes de la région de Québec par celui qui, le premier, dans le district de Québec eût l'honneur d'être emprisonné en 1837. Il se nommait Louis-Pierre Chasseur. D'où venait-il ? On a écrit qu'il était né à Québec le 10 octobre 1813. La chose n'est pas certaine puisque les registres de Notre-Dame de Québec, la seule paroisse catholique qui existait alors à Québec, ne donnent pas son acte de baptême.

Quoiqu'il en soit Chasseur était sculpteur et doreur. Peu instruit il avait cependant quelques connaissances en histoire naturelle et il avait commencé, en 1824, dans sa résidence de la rue Sainte-Hélène, une collection d'oiseaux du Canada. Presque sans moyens, il avait réussi, dit-on, à en rassembler près de cinq cents espèces différentes, parvenant ainsi à former la collection la plus complète de la Province. Le gouvernement l'aida de ses deniers et finit par devenir propriétaire du Musée Chasseur. Patriote actif, Chasseur avait suivi avec un intérêt passionné les débats de la Chambre et avait vite fait siennes les idées de Papineau et de ses amis. Devenu membre du comité central permanent des Patriotes pour le district de Québec, comme il avait une maison vaste et assez à l'abri des regards indiscrets, il la mit avec plaisir à la disposition du comité pour ses réunions. Le 11 novembre 1837, dénoncé par le juge de paix Symes, Chasseur fut arrêté et interné dans la prison de Québec. Il fut mis en liberté le 18 novembre sur sa caution personnelle de 500 louis et deux autres de 250 louis

chacune fournies par N.F., plus tard sir Narcisse Belleau, et le docteur Jean Blanchet. Au milieu de novembre 1838, Chasseur fut de nouveau arrêté, mais cette fois sur une accusation de haute trahison. Cette accusation pouvait le conduire à l'échafaud. Les choses traînèrent heureusement en longueur et Chasseur recouvra sa liberté lors de l'Amnistie.

Les deux séjours faits à la prison de Québec par Chasseur durent calmer un peu son ardeur patriotique, car à partir de cette époque, nous ne voyons plus son nom mentionné par les journaux. Louis-Pierre Chasseur décéda à Québec le 21 mai 1842.

JOHN TEED

Qui connaît aujourd'hui le nom de John Teed ? Et cependant il fut la cause ou l'occasion de l'imbroglio judiciaire le plus retentissant qui ait eu lieu dans le district de Québec.

John Teed, tailleur de son métier et anglais d'origine, était devenu un des plus fermes amis de la cause des Patriotes. Orateur populaire, il prenait part à toutes les assemblées et mettait très souvent sa maison à la disposition des membres du comité central permanent des Patriotes. Il fut arrêté pour « menées séditeuses », le 11 novembre 1838. T.C. Aylwin, avocat de Teed, présenta une requête aux juges Panet et Bédard pour obtenir un bref d'*habeas corpus* en faveur de son client. Sans tenir compte de la suspension de l'*habeas corpus* décrétée par le gouverneur, les deux juges accordèrent le bref demandé. Quelques jours plus tard, les juges Panet et Bédard étaient à leur tour suspendus par le gouverneur. On sait ce qui s'en suivit.

Teed avait été interné à la prison de Québec. Quand les officiers en loi du gouverneur eurent vent que le bref d'*habeas corpus* allait être accordé en faveur de Teed, ils le remirent aux autorités militaires et le prisonnier fut enfermé dans les cachots de la Citadelle. L'avocat Aylwin, malgré toute son habileté, ne réussit pas à le tirer des mains du colonel Bowles, commandant de la Citadelle. Ce ne fut que le 13 avril 1839 que Teed obtint sa liberté moyennant un cautionnement personnel de 200 livres et deux autres cautions de 200 livres chacun. Il devait subir son procès aux assises du mois d'août 1839, mais l'affaire en resta là. Pendant son séjour à la prison et à la Citadelle, le tailleur Teed avait contracté une maladie dont il ne

devait jamais guérir. Il décéda le 8 février 1846. Sa veuve présenta une requête à la Chambre d'Assemblée pour obtenir une indemnité pour la mort de son mari qu'elle attribuait aux mauvais traitements subis pendant son emprisonnement. La Chambre d'Assemblée exprima l'espoir que le gouvernement paierait une petite pension à la veuve du patriote, mais en fait, la requête de la pauvre femme gagna les oubliettes comme tant d'autres demandes justes de la même époque.

L'HONORABLE JOSEPH LÉGARÉ

Joseph Légaré était né à Québec le 10 mars 1795. Comme il manifestait dès son bas âge un talent naturel pour la peinture, son père, qui avait certains moyens, l'envoya se perfectionner en Europe. Il passa deux ans en Italie, voyagea en France et en Angleterre, puis revint s'établir dans sa ville natale pour y pratiquer son art.

En 1837, Légaré se lança tête baissée dans le mouvement Papi-neau. Arrêté le 13 novembre 1837 pour « menées séditeuses », il ne resta que cinq jours en prison, recouvrant sa liberté grâce aux cautions de son père et du notaire Michel Tessier. Par la suite Joseph Légaré continua à s'occuper de politique. Candidat aux élections générales de 1848, pour la Basse-Ville de Québec, il fut défait par François-Xavier Méthot. Nommé conseiller législatif le 13 février 1855, il décéda quatre mois plus tard, le 21 juin 1855.

L'honorable P.-J.-O. Chauveau disait de Joseph Légaré en 1870 : « Patriote ardent, il n'y avait qu'une chose peut-être qu'il aimait plus que son art, c'était son pays. Aucun sacrifice, aucun danger ne l'effrayait; aucune épreuve ne l'a rebuté, lorsque tant d'autres se décourageaient en fléchissant, il ne douta jamais du grand avenir réservé à notre race sur ce continent; en eut-il douté qu'il se fût sacrifié quand même, sachant bien, comme toutes les nobles âmes, que le mérite est dans le courage et la fidélité bien plus que dans le succès ».

CHARLES DROLET

Charles Drolet appartenait à une famille où le patriotisme n'avait jamais fait défaut. Né à Québec le 8 mai 1795, du mariage de Charles Drolet et d'Angélique Hill, il fut admis au barreau en avril 1827 et devint tout de suite un des chefs des patriotes de la

région de Québec. D'une activité dévorante, il savait très vite dans les assemblées gagner l'admiration et l'enthousiasme de la foule. Au mois de février 1836, Drolet fut élu député du comté de Saguenay à la Chambre d'Assemblée où il ne siégea que durant deux ans.

En 1837-1838, Drolet se montra un des Patriotes les plus avancés de la région de Québec, en ce sens qu'il était partisan de la rébellion armée. Quand les prisonniers Dodge et Theller s'échappèrent de la Citadelle de Québec en octobre 1838. Drolet fut un de ceux qui, au risque de leur liberté et même de leur vie, les cachèrent dans la ville de Québec, en attendant de les faire passer aux États-Unis.

La vie politique, avec ses agitations, ses exigences et ses ingrattitudes, épuise vite un homme. Il faut véritablement avoir des nerfs de fer pour y résister longtemps. Drolet finit par accepter un emploi au Palais de Justice de Québec. Pendant plusieurs années député greffier de la Cour d'Appel et registraire de la Cour de Vice-Amirauté, il décéda à Québec le 22 septembre 1873, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il emportait dans la tombe le respect de ses confrères du barreau et l'estime et les regrets de ses amis du palais de justice qui pendant tant d'années avaient été à même d'apprécier ses belles qualités de coeur et d'esprit.

LOUIS-THEODORE BESSERER

Louis-Théodore Besserer, dont la famille était d'origine allemande, naquit à Québec le 4 janvier 1785. Il étudia le notariat sous la tutelle du notaire Félix Têtu et fut admis à la profession le 28 août 1810. Homme de bon conseil et financier averti, d'un jugement solide et rarement en défaut, Besserer gagna en peu de temps la confiance de ses concitoyens et se créa une belle clientèle.

Quand vint la guerre de 1812, ses goûts militaires se réveillèrent et il fit toute la campagne d'abord comme lieutenant puis comme capitaine. Il avait la confiance de Sir George Prévost qui le chargea d'une mission spéciale à Halifax et, un peu plus tard, le mit en charge de l'établissement du Grand-Portage.

Besserer fut député du comté de Québec de 1833 à 1838. D'abord partisan de Papineau, il refusa de le suivre lorsqu'il vit que sa politique conduisait à la rébellion. Sa consuite, qui était pourtant la politique qu'avait adoptée la plupart des députés de la région de

Québec, amena un froid entre lui et les plus axaltés du grand Papi-neau. Ce fut peut-être la cause de son départ de Québec. Il alla s'établir à Ottawa, alors connue sous le nom de Bytown. Dès 1824, en spéculateur avisé, il y avait acheté une étendue de terre considérable. Cette spéculation lui apporta la fortune et une rue d'Ottawa porte aujourd'hui son nom. C'est dans cette dernière ville que le notaire Besserer décéda le 3 février 1861.

DR ÉDOUARD ROUSSEAU

Né à Saint-Pierre-les-Becquets, Edouard Rousseau fut admis à la pratique de la médecine en 1830 et s'établit à Saint-Roch de Québec où il exerça sa profession presque jusqu'à sa mort.

Chaud patriote, le docteur Rousseau ne cachait pas ses opinions. En 1837-1838, il fut très actif et joua un rôle important dans l'évasion des patriotes Dodge et Theller de la Citadelle de Québec, en novembre 1838. D'après des témoignages dignes de foi, c'est même lui qui cacha les deux prisonniers dans sa maison après leur évasion. Le chef de police Young, la bête noire des Patriotes, ne tarda pas à l'apprendre. Tout de suite un mandat d'arrestation fut émis contre le docteur Rousseau et le 11 novembre 1838, il allait rejoindre les Patriotes dans la prison de Québec. Heureusement Young ne put rien prouver contre le docteur Rousseau et il fut remis en liberté quelques jours plus tard.

Edouard Rousseau fit presque continuellement partie du conseil de ville de Québec de 1843 à 1863. Il décéda à Québec le 19 juin, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

LOUIS-ÉDOUARD GLACKMEYER

Louis-Edouard Glackmeyer naquit à Québec en 1793. Il était le fils d'un musicien allemand échoué sur nos rives au commencement de la révolution américaine. Admis à la profession de notaire en 1815, il connaissait son droit mieux que plusieurs avocats renommés de son temps.

Jusqu'à l'année 1830, à la mort du Souverain, on réclamait des honoraires des avocats et des notaires pour le renouvellement de leurs commissions. Glackmeyer prétendit que le gouvernement

n'avait pas ce droit. Le procureur-général Stuart, alors tout puissant, soutint le contraire. Le différend alla devant les tribunaux, et Stuart, avec toute sa science fut vaincu dans ce duel par le jeune notaire. Glackmeyer fut mêlé dans sa jeunesse aux Bédard et aux Papineau. On le consultait sur les points de droit aussi bien que sur la politique. Homme de ressources, il rendit de précieux services aux Patriotes aussi longtemps qu'ils se tinrent dans la légalité. Il suivit Neilson lors de sa séparation avec Papineau. Plus tard, il revint à Papineau et combattit avec lui contre l'Union des Canadas. Glackmeyer ne fut jamais député. Son esprit caustique et ses manières étranges ne plaisaient pas au peuple. Chose curieuse, Glackmeyer, qui ne put jamais se faire élire à la Chambre, demeura pendant douze ans membre du Conseil de ville de Québec. Le notaire Glackmeyer décéda en 1881, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

L'HONORABLE LOUIS Fiset

Louis Fiset, né à Québec le 20 août 1797, fut admis au barreau en 1822. Il ne fut jamais député, mais ami intime des Bédard, des Morin, des Parent, des Huot et des Neilson, il fut mêlé à tous les mouvements politiques de 1822 à 1838. Homme de jugement et de bon conseil, il fut pendant toute cette période l'éminence grise des Patriotes. Rien ne se faisait sans son avis. Adversaire juré du parti tory, il s'opposa toujours cependant au recours aux armes. Il fut le principal organisateur de la grande assemblée constitutionnelle qui eut lieu sur l'Esplanade le 31 juillet 1837.

Le 23 avril 1844, Fiset fut nommé juge du district de Gaspé, mais il résigna au bout de deux ans pour cause de santé. Le 27 juin 1846 il acceptait la charge de protonotaire à Québec où il décéda le 4 janvier 1867. Il s'était intéressé toute sa vie à la cause canadienne-française qu'il soutint de sa bourse sans jamais se lasser.

AUGUSTIN-NORBERT MORIN

Né à Saint-Michel de Bellechasse le 13 octobre 1803, Augustin-Norbert Morin étudia le droit tout en faisant du journalisme. Il fut le fondateur, en 1826, de *La Minerve*, et son premier rédacteur. C'est Morin qui, en 1825, publia une brochure vengeresse contre le juge en chef Bowen, qui avait décidé que seuls les brefs rédigés en

anglais seraient reconnus par lui. Morin revendiquait avec talent et énergie les droits du français au Canada. Cette brochure était signée A.-N. Morin, étudiant en droit. Elu député de Bellechasse, en 1830, deux ans après son admission au barreau, il devint l'homme de plume par excellence du parti patriote et c'est lui qui rédigea les 92 Résolutions.

Qui aurait cru que cet homme aux manières si douces, aux habitudes si rangées, était partisan de l'appel aux armes. Deux fois il fut arrêté, d'abord le 15 novembre 1837, puis le 28 octobre 1839. Cette dernière fois il ne séjourna qu'une dizaine de jours en prison. Plusieurs fois ministre sous l'Union, Morin fut nommé juge de la Cour Supérieure le 27 janvier 1855. Il fut en 1859 un des codificateurs de nos lois et décéda à Sainte-Adèle, comté de Terrebonne, le 27 juillet 1865.

Augustin-Norbert Morin fut certainement une des têtes les plus équilibrées de tous ceux qui embrassèrent la cause de la rébellion en 1837-1838, mais on a dit avec raison qu'il n'avait pas les qualités qui font les chefs. Il manquait de l'énergie et de l'esprit de décision si nécessaires à ceux qui veulent faire triompher une cause qui demande la faveur du peuple.

NAPOLÉON AUBIN

Napoléon Aubin était suisse de naissance, mais canadien-français d'adoption et de coeur. Il dut s'établir à Québec en 1834 ou un peu avant. En tout cas, dès 1837, Aubin était acclimaté à notre pays, à nos moeurs et à nos coutumes et il fondait *Le Fantasque* qui a tant fait rire nos pères et rager les bureaucrates du temps.

Presque pendant deux années, Aubin fustigea les Anglais de Québec dans son journal sans être arrêté. Ce diable d'homme avait le don de tourner ses articles de façon à ne pas les rendre libelleux. On dit que le ridicule tue. C'est probablement la raison qui décida le magistrat Young à saisir le matériel du *Fantasque* et à faire jeter son rédacteur et son imprimeur en prison, le 2 janvier 1839. Mais Aubin trouva le moyen d'en sortir après quelques semaines de détention et sans subir de procès. On voit par une lettre de Young aux magistrats de Québec qu'on réclamait son expulsion du pays parce que sujet étranger. Le 9 novembre 1841, il épousait à Saint-Roch de Québec, Marie-Louise-Emélie, fille du notaire Michel-Flavien Sauvageau.

Avec son *Fantasque*, Aubin fit peut-être gagner plus d'amis au parti patriote que les discours réunis de tous les orateurs du temps. Vers 1858 Aubin forma une compagnie qui éclaira la ville de Lévis à l'aide d'un gaz de son invention. Il décéda à Montréal le 12 juin 1890.

ADOLPHE JACQUIES

Nous n'en avons pas la preuve, mais tout indique qu'Adolphe Jacques était compatriote de Napoléon Aubin. Celui-ci dut le rencontrer aux Etats-Unis et l'amener à Québec pour en faire l'imprimeur de son *Fantasque*.

Jacques devenait responsable aux yeux de la loi et surtout de sir John Colborne en imprimant le *Fantasque*, au même titre que Aubin. Aussi, quand le 2 janvier 1839, une descente fut opérée dans les bureaux du *Fantasque*, Jacques y fut arrêté tout comme son ami et compatriote. Jacques passa deux mois en prison. Il était alors père de six enfants dont l'aîné avait neuf ans lors de son arrestation. Après la disparition du *Fantasque* et du *Quebec Times*, dont il fut également l'imprimeur, Jacques se transporta à Montréal où il ne fit malheureusement pas fortune.

PIERRE WINTER

Né à Québec le 25 février 1808, Pierre Winter fut admis au barreau le 21 septembre 1833. Dès le début il embrassa les doctrines des Patriotes avec un enthousiasme et un tapage qui laissaient prévoir qu'il irait loin. Plusieurs de ses lettres à son ami Duvernay ont été conservées. C'est toujours au « citoyen » Duvernay qu'il écrit et il ne signe jamais autrement que « le citoyen Winter ».

Pierre Winter, que la clientèle n'enrichissait pas, ouvrit une maison de pension avec l'espoir qu'elle le mènerait à la fortune plus vite que sa profession d'avocat. Il y recevait beaucoup de Patriotes et parlait peut-être un peu trop. Young et Symes, les deux adversaires les plus enragés des Patriotes, soupçonnèrent quelque chose de louche dans la conduite de Winter et firent des démarches pour l'arrêter. Le jeune avocat prit peur et partit armes et bagages pour la lointaine région de la Gaspésie. Le 29 novembre 1847, Winter était nommé greffier de la Cour Supérieure du district de Gaspé. Onze ans plus tard, le 29 mars 1858, il devenait juge de la Cour Supérieure pour le

district de Bonaventure. Transféré au district de Gaspé en 1868, il prit sa retraite en 1874 et mourut à New-Carlisle, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, le 21 avril 1891.

ÉTIENNE-PASCAL TACHÉ

De tous les Patriotes de 1837-1838, à part peut-être sir Georges-Etienne Cartier, Pascal-Etienne Taché est celui qui, après avoir oublié ses idées de séparation d'avec l'Angleterre et d'indépendance, monta le plus haut dans la hiérarchie politique. Il fut en effet deux fois premier ministre du Canada. Né à Saint-Thomas-de-Montmagny, le 5 septembre 1795, Taché fit toutes les campagnes de la guerre de 1812, s'y conduisit en brave et reçut la médaille de Châteauguay. Il étudia par la suite la médecine, reçut ses diplômes à Philadelphie en 1819 et revint s'établir dans sa paroisse natale de Montmagny où il exerça bientôt une influence considérable non seulement à Montmagny, mais aussi dans tout le territoire environnant. Les idées de Papineau lui plaisaient. Orateur goûté et très énergique, il n'eut pas de mal à les faire rapidement partager à ses concitoyens et à créer à Montmagny un petit centre révolutionnaire. C'est lui qui organisa la grande assemblée de Montmagny où Papineau vint réchauffer le zèle de ses partisans.

Les agissements du Dr Taché ne plurent guère aux sbires de sir John Colborne qui décidèrent de l'emprisonner. Un mandat d'arrestation fut émis contre lui, mais nous ignorons pour quelle raison il ne fut jamais exécuté. On sait que les idées du patriote Taché évoluèrent considérablement par la suite, et c'est lui qui à la Chambre d'Assemblée déclara que le dernier coup de canon pour la défense du drapeau anglais au Canada serait tiré par un Canadien français.

ÉTIENNE PARENT

Etienne Parent, patriote éclairé, d'un jugement sûr et froid, fut arrêté et détenu dans la prison de Québec pendant plusieurs semaines. On l'accusait de « menées séditeuses ». Ces « menées séditeuses » étaient des articles publiés dans *Le Canadien* et où Parent réclamait pour ses compatriotes la même mesure de justice qu'on accordait aux Anglais. C'est dans un de ces articles écrits par Parent que l'on voit qu'en 1837-1838, tous les hauts postes de la Douane,

de la Poste, et de tous les autres départements de l'administration civile étaient détenus par des Anglais. Et pourtant, les Canadiens français comptaient alors 65 pour cent de la population de Québec. En 1841, le comté du Saguenay élisait Etienne Parent pour protester contre son arrestation. Mais il avait contracté dans les cachots de sir John Colborne une forte surdité qui l'empêcha de jouer à la Chambre le rôle brillant que ses talents et son expérience faisaient espérer à ses compatriotes. Parent accepta en 1847 le poste de sous-secrétaire de la Province et à la Confédération il devint sous-secrétaire d'Etat du Dominion. Il avait été le premier Canadien français à s'occuper d'études sociales et économiques.

JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE

Jean-Baptiste Fréchette était imprimeur et propriétaire du *Canadien*. Il fut arrêté le 28 octobre 1839 et conduit à la prison de Québec où il séjourna tout un mois. La grande faute de Fréchette était d'avoir laissé paraître dans *Le Canadien* un article d'Etienne Parent qui n'avait pas plu aux ultra-loyaux de la capitale.

BARTHÉLEMI LACHANCE

Barthélemi Lachance fut emprisonné à Québec le 13 novembre 1837. Il était accusé de « pratiques traîtresses ». Pour le chef de police Thomas-Ainslie Young, les mandats d'arrestation étaient des affaires de simple routine. Si le patriote dont il voulait se débarrasser n'avait à son dossier aucune offense sérieuse, il l'accusait de « pratiques traîtresses ». De cette façon, le patriote passait quelques semaines en prison avant d'obtenir un bref d'*Habeas corpus*, et pendant ce temps Young et ses constables étaient certains d'avoir une tranquillité relative.

A handwritten signature in cursive script, reading "Antoine Roy". The signature is written in dark ink on a white background. The first name "Antoine" is written in a flowing, connected style, and the last name "Roy" is written in a more stylized, bold cursive with a long horizontal stroke at the end.